# RÉFLEXIONS

## DE M. L'ABBÉ D'ABBECOURT,

*Sur la Motion de M. de Foucault.*

---

Il eſt fâcheux de ſe trouver dans des circonſtances où l'on ſoit obligé de parler de ſoi. Mon Opinion ſur la Déclaration eſt ſans prétention; elle n'eſt qu'un hommage que j'ai cru devoir rendre à la vérité. Néanmoins, la déclaration de M. de Foucault m'oblige à quelques réflexions.

A peine ai-je eu lu mon Opinion à l'Aſſemblée, que M. de Foucault, que je n'ai l'honneur de connoître que de nom, avec qui je n'ai jamais eu aucunes relations ni directes ni indirectes, s'eſt permis de monter à la tribune pour dire que les ſentimens que je venois de profeſſer étoient bien différens de la confidence que je lui avois faite la veille. Si j'ai fait des confidences à M. de Foucault, je demande à tout homme d'honneur s'il en devoit faire part à l'Aſſemblée, & dénoncer mon ſecret. Si je ne lui ai pas fait de confidence, il eſt bien plus étonnant qu'un Député à l'Aſſemblée Nationale oſe ſe permettre une calomnie à laquelle j'ai cru avoir répondu d'une manière aſſez victorieuſe, en le relevant du ſecret qu'il affectoit de garder, & en le ſommant d'en faire part à l'Aſſemblée; défi qu'il n'a pas oſé accepter.

Cet incident m'oblige à quelques détails relatifs à a déclaration que j'avois cru devoir paſſer ſous ſilence

137



Un ſur lequel je n'appuierai point, eſt la proteſtation inſérée dans cette déclaration.....

Le ſecond, tiré de la Proclamation du Roi du 28 Mai, où l'on a lu :

« Seroit-il donc poſſible que les ennemis du bien pu-
» blic cherchaſſent encore à troubler les travaux impor-
» tans dont l'Aſſemblée Nationale eſt occupée, ſoit en
» entreprenant d'inſpirer, ſur nos intentions, des doutes
» auſſi mal fondés qu'injurieux, & en voilant des inté-
» rêts ou des paſſions privées, du nom ſacré de Religion. »

N'eſt-il pas du devoir de tout Citoyen qui chérit, qui reſpecte, comme il le doit, les intentions du Monarque le plus vertueux de l'Univers, de ſe rendre à ſes vues & invitations auſſi paternelles que pacifiques.

Le troiſième, les récits déchirans de tous les malheurs qui ont déſolé les Provinces méridionales, que l'on a, je crois, injuſtement imputés à la Déclaration. Puiſqu'aucun de nous ne l'a certainement ſignée dans des vues auſſi condamnables, j'ai cru que c'étoit ſervir la Religion, que de lever juſqu'au plus léger ſoupçon qui pouvoit la compromettre.

Les motifs qui ont différé mon explication ſur ma profeſſion de foi, ſont détaillés dans mon Opinion. Malgré la calomnie, les propos injurieux que l'on s'eſt permis, les vues que la méchanceté m'a prêtées, je perſiſte dans les concluſions que j'y ai priſes.

---

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. 1790.